



**EXTRAIT**

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
de la Ville de Dole

**Séance du 9 novembre 2020**

Nombre de conseillers en exercice : 35  
Nombre de conseillers présents : 31  
Nombre de procurations : 04  
Nombre de conseillers votants : 35  
Date de convocation : 03 novembre 2020  
Date de publication : 17 novembre 2020

**Conseillers-ères présents-es :**

M. Jean-Baptiste GAGNOUX, Maire,  
Mme Isabelle MANGIN, M. Mathieu BERTHAUD, Mme Sylvette MARCHAND, M. Stéphane CHAMPANHET, Mme Justine GRUET, M. Daniel GERMOND, Mme Maryline MIRAT, M. Alexandre DOUZENEL, M. Jean-Pierre CUINET, M. Paul ROCHE, M. Jacques PÉCHINOT, M. Jean-Pascal FICHÈRE, M. Jean-Michel REBILLARD, M. Jean-Marie SERMIER, Mme Blandine CRETIN-MAITENAZ, M. Patrice CERNELA, M. Jean-Philippe LEFÈVRE, Mme Isabelle DELAINE, Mme Nathalie JEANNET, Mme Catherine NONNOTTE-BOUTON, Mme Catherine DEMORTIER, Mme Patricia ANTOINE, M. Mohamed MBITEL, Mme Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE, M. Hervé PRAT, Mme Laetitia JARROT-MERMET, M. Nicolas GOMET, M. Ako HAMDAR, Mme Amandine BORNECK, M. Timothée DRUET

**Référence**

20.09.11.113

**Objet**

Motion liée à la situation du commerce dans le cadre du reconfinement découlant du décret n° 2020-130 du 29 octobre 2020

**Secrétaire de séance**

Mme Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE

**Rapporteur**

M. Jean-Marie SERMIER

**Conseillers-ères absents-es ayant donné procuration :**

Mme Isabelle GIROD à M. Jean-Baptiste GAGNOUX  
Mme Frédérique DRAY à Mme Nathalie JEANNET  
M. Philippe JABOVISTE à M. Mathieu BERTHAUD  
M. Jean-Philippe LEFÈVRE à M. Stéphane CHAMPANHET (début de séance)  
Mme Laetitia CUSSEY à M. Jean-Marie SERMIER

**Conseillers-ères absents-es non représentés :**

M. Timothée DRUET (DCM 20.09.11.103)

Dans le contexte de crise sanitaire que l'ensemble de notre pays traverse, le Président de la République a décidé un nouveau confinement pour lutter contre la propagation de la Covid-19 et éviter la saturation de notre système de santé. Cette décision était nécessaire, eu égard aux impératifs de santé publique mais ses modalités d'application, précisées par le Premier Ministre et le Gouvernement, ont généré un trouble et un sentiment d'iniquité chez nombre de commerçants de centre-ville, déjà durement impactés par la crise du printemps.

La décision de l'État de revoir sa position sur l'accès aux produits de première nécessité, quel que soit le type de commerce, est un premier pas.

Cependant, cette posture, aussi louable qu'elle puisse l'être pour réduire la distorsion de concurrence entre la grande distribution, dont les portes restent ouvertes, et les commerces de centre-ville forcés de fermer à l'approche des fêtes de fin d'année, risque de ne voir qu'un seul vainqueur : les géants du commerce en ligne.

Les annonces gouvernementales en matière de compensations financières permettront de dédommager en partie les pertes de chiffre d'affaires, mais elles seront loin de pouvoir compenser la totalité, et tous les commerçants et indépendants n'y sont pas forcément éligibles. Dès lors, nous nous exposons au risque de voir toute une partie d'un tissu économique et social, au combien important pour notre ville, disparaître !

Ces commerces et professions, dits « non essentiels » qui ont déjà subi l'impact du premier confinement, réalisent pour certains une part conséquente de leur chiffre d'affaires durant la période qui précède les fêtes de fin d'année et ne seront pas en capacité de résister à une chute brutale et prolongée de leur activité.

Dans le prolongement de mesures concrètes déjà prises au printemps, la municipalité souhaite réaffirmer son soutien plein et entier aux commerces de proximité, acteurs majeurs du tissu économique local et du lien social entre nos concitoyens. Ainsi, afin d'accompagner nos commerces face à cette crise, la ville de Dole, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et l'Office de Commerce ont acté la gratuité de la plateforme *Achetez À dole.fr*, tout en facilitant son développement grâce à des formations expresses offertes aux commerçants et à la mise en place d'un service de livraison à domicile géré par l'office de commerce qui, compte tenu des difficultés actuelles, a renforcé, ses effectifs. Par ailleurs, un plan de communication conséquent va se déployer tout au long du mois de novembre afin d'inciter les consommateurs à utiliser cet outil en ligne.

Cependant à elles seules, ces actions ne pourront suffire à garantir la survie de l'ensemble des commerces de la ville.

Pour toutes ces raisons, la ville de Dole demande au Gouvernement d'être attentif à la situation de ces commerces et de réévaluer leur situation de manière régulière afin de concilier impératif de santé publique et sauvegarde du tissu économique et social.

Dans un souci de solidarité avec les personnes qui ont très souvent investi leur argent personnel dans leur outil de travail, et afin de préserver dans les mois et années à venir notre centre-ville dans lequel la ville reste pleinement mobilisée au sein du programme « Action Cœur de Ville », nous émettons le souhait que le Préfet, en association avec le Maire, puissent, en fonction de l'évolution sanitaire locale, autoriser l'ouverture des commerces de proximité.

*Fait à Dole, le 9 novembre 2020.*

*Pour extrait certifié conforme.*

Le Maire,

Jean-Baptiste GAGNOUX

